



Annexe 3
à l'arrêté n° 2021-25 du 12 mars 2021
relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires
d'Université de Paris

Rattachement des composantes internes aux secteurs de formation et aux facultés

1 - Rattachement des étudiants aux grands secteurs de formation

Les étudiants des facultés et de l'IPGP sont rattachés aux grands secteurs de formation dans les conditions suivantes :

Secteur santé	Secteur sciences et technologies	Secteur lettres, sciences humaines et sociales
Composantes internes et structures de recherche de la faculté de santé	IPGP et composantes internes et structures de recherche de la faculté des sciences	Composantes internes et structures de recherche de la faculté Sociétés et Humanités, y compris de l'UFR « Faculté de droit, d'économie et de gestion » et des structures de recherche rattachées.

2 - Rattachement des UFR, IUT et écoles aux facultés

FACULTE DE SANTE
UFR de médecine
Faculté de chirurgie dentaire
Faculté de pharmacie de Paris
UFR d'odontologie
Département Frontières du vivant et de l'apprendre
FACULTE DES SCIENCES
Faculté des sciences fondamentales et biomédicales
UFR de mathématiques et informatique
UFR de mathématiques
UFR d'informatique
UFR de physique
UFR de chimie
UFR de sciences du vivant
Ecole d'ingénieur Denis Diderot
Institut universitaire de technologie de Paris Pajol
FACULTE SOCIETES ET HUMANITES
Facultés de sciences humaines et sociales
Faculté de droit, d'économie et de gestion
Institut de psychologie
UFR de sciences et techniques des activités physiques et sportives
UFR de linguistique
UFR Institut des humanités, sciences et sociétés
UFR d'études anglophones
UFR d'études interculturelles de langues appliquées
UFR géographie, histoire, économie et sociétés
UFR de langues et civilisations d'Asie orientale
UFR de lettres, art et cinéma
Institut universitaire de technologie de Paris-Rives de Seine
Sont également électeurs ou éligibles au sein de la faculté sociétés et humanités, les étudiants du département de formation de Licence L1 et L2 Lettres et sciences humaines